



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10/02/2026 à 18H30

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27  
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 20  
NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 07  
NOMBRE DE PROCURATIONS : 04

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 28 Janvier 2026

L’an deux mille vingt-six et le 10 Février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des mariages, sous la présidence de Madame COMPEYRON Sylvie, Maire.

Présents outre Madame le Maire : SAUGUES Joël, BRAGUIER Angélique, GUIHERMET Christian, MALLIER Ève, JOUBINAUX Laurent, VAN TIEGHEM Philippe, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, POUSSIN Christian, BALAGUET Aline, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric, GAUTHIER Bruno, FONTANA Véronique.

Procurations : GALLOIS Nho à MEINEL Sylvie, QUITTARD Patrice à COMPEYRON Sylvie, DONATINI Marjorie à PINTOR Alain, VIVIET Gilbert à BUNOZ Jean-Antoine.

Secrétaire de séance : AUDIBERT Valérie

Le secrétaire de séance donne lecture des décisions prises par le Maire entre le 1<sup>er</sup> Décembre 2025 et le 31 Janvier 2026.

N° décision	Thématique	Objet	Publication
2025/030/DIV	Marchés publics	Portant attribution de la consultation relative au marché global de performance énergétique pour la conception, la réalisation et l'exploitation - maintenance des installations d'éclairage public, sportif et festif	15/12/2025
2025/031/DIV	Funéraire	Vente concession 140 au cimetière communal	15/12/2025

Madame le Maire soumet au vote l’approbation des PV du 2 Décembre 2025 et du 11 Décembre 2025, qui sont adoptés à l’unanimité.

Madame le Maire souhaite en préambule de la séance partager une intervention pour le dernier conseil municipal de la mandature.

*« Bonsoir à toutes et tous,*

*Cette fois-ci, c’est bien le dernier conseil municipal du mandat.*

*Un mandat qui a débuté en 2020 dans des conditions extrêmement difficiles avec une crise sanitaire sans précédent. Et ce conseil municipal marque pour moi la fin de mon mandat, un mandat qui a été court (18 mois) mais un mandat intense. Ces 18 mois n’ont pas été simples, ils ont été exigeants, éprouvants et souvent complexes. Pourtant malgré toutes ces difficultés vous êtes restés pleinement engagés et présents et je vous remercie pour cela.*

*Je voulais remercier tous les élus pour le travail accompli, les projets menés comme ceux engagés pour l’avenir.*

*Nous avons traversé des moments simples et des moments difficiles, on a eu des doutes, des tensions mais de belles réussites aussi.*

*Et je vous remercie encore une fois pour la confiance accordée durant ces 18 mois.*



*J'ai été élu en 2008 d'abord dans l'opposition, puis adjointe aux affaires scolaires en 2014, première adjointe en 2020 et maire en 2024. 18 ans de vie publique et 18 mois en tant que maire, une expérience de vie riche, une de mes plus belles expériences, j'en garderai de merveilleux souvenirs. Mais le rôle de maire est chronophage et peu compatible avec une vie de famille.*

*Je vous souhaite à toutes et tous le meilleur dans vos engagements futurs comme dans vos vies personnelles.*

*J'ai une pensée ce soir pour Patrice Quittard qui souhaitait être présent ce soir mais qui malgré toute sa bonne volonté n'a pas pu venir. Je ne manquerai pas demain de lui apporter toutes vos marques de sympathie.*

*Prenez soin de notre commune comme vous l'avez toujours fait.*

*Merci pour votre écoute. »*



## NOTE DE SYNTHÈSE N°1

### OBJET : MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

#### EXPOSÉ

Il s'agit de créer des postes au tableau des effectifs de la commune de la manière suivante :

Date d'effet	Quantité	Grade	Quotité	Motifs
12/02/2026	1	Adjoint Administratif	17/35	Remplacement d'un agent momentanément absent (jusqu'au 31/03/2026)
01/03/2026	1	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35/35	Avancement de grade
01/04/2026	1	Adjoint administratif	35/35	Création suite à un départ en retraite

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le tableau des effectifs,  
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 3 Février 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, y compris les arrêtés individuels.

#### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.



## NOTE DE SYNTHÈSE N°2

### OBJET : APPROBATION PRINCIPE LOCATION POUR LOCAL MÉDICAL

**RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON**

#### EXPOSÉ

Depuis le 31 Décembre dernier, la commune ne dispose plus que d'un seul médecin généraliste, accueilli dans des locaux communaux.

De fait, la commune devient éligible à répondre à l'appel à projet futur, porté par la région Occitanie, consistant à déployer sur le périmètre local des médecins salariés.

La commune active plusieurs pistes, et c'est ainsi que des locaux vacants sis Route de Nîmes ont été recensés, appartenant à la SCI Orphée, d'une contenance d'environ 140m<sup>2</sup>. Les services compétents du conseil régional se déplaceront prochainement afin de valider la configuration. En cas d'avis favorable, des travaux d'aménagement sont à prévoir, et pris en charge par le propriétaire.

Il appartiendra à la future majorité municipale de confirmer ce projet, ou, au contraire, de l'ajourner. Le coût mensuel de la location sera de 3 000€.

Le propriétaire n'est pas opposé, à l'issue de la fin du remboursement de sa créance bancaire, à vendre le bien à la commune.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 3 Février 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le principe de location pour le local médical,
- **DE PRÉCISER** qu'il ne s'agit que d'un positionnement de la commune, sous réserve de la validité technique par la région Occitanie et d'une confirmation par la prochaine majorité municipale,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur POUSSIN demande la parole

*« Personne ici ne remet en cause la nécessité de favoriser l'installation de médecins sur notre territoire, un objectif que nous partageons pleinement.*

*Cependant, le projet présenté pose un problème de responsabilité financière et de méthode. Le bail proposé de 3 000 € / mois, entièrement à la charge de la commune, est très supérieur au loyer payé par un médecin déjà installé (500 €/mois). À cela s'ajoutent les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, entretien, assurances, maintenance) et un pourcentage sur la masse salariale des professionnels (exemple Saint-Gilles : 15 000–20 000 €/an). Sur 9 ans (durée bail commercial), l'engagement financier serait donc très lourd, sans aucune garantie sur l'installation effective d'un médecin.*

*La mise en œuvre en partenariat avec la Région impliquerait une gestion via un GIP (Groupement d'Intérêt Général), ce qui ajoute des contraintes supplémentaires pour la commune.*

*À ce jour, aucun médecin n'est formellement identifié ni engagé. Même si les travaux d'aménagement seraient réalisés aux frais du propriétaire, la commune assumerait un risque financier important sans garantie d'installation.*

*Selon l'ARS Montpellier et confirmé par courrier par le directeur de l'ARS Nîmes, le départ des deux médecins n'est pas encore pris en compte, le dernier zonage datant du 03/11/2025.*

*Poulx n'est donc pas considéré comme désert médical, mais comme une zone d'action complémentaire niveau II/ III ce qui limite l'accès aux aides de la CPAM et rend incertaine la possibilité de remplir le cahier des charges du partenariat avec la région.*



*Les retours d'expérience, notamment Saint-Gilles (centre mis en place en 2023), montrent que la mise à disposition de locaux seule en place ne garantit pas l'installation durable de médecins, avec seulement 1 temps plein et 1 temps partiel, ce qui ne couvre pas les besoins, malgré le dispositif.*

*À quelques mois de la fin du mandat, engager la commune sur un bail pouvant représenter plusieurs centaines de milliers d'euros, sans garanties ni visibilité, revient à lier financièrement la prochaine équipe sur un dossier non sécurisé.*

*En conclusion et Pour toutes ces raisons, et bien que je partage pleinement l'objectif d'améliorer l'accès aux soins sur notre territoire, j'estime que le projet présenté aujourd'hui n'est pas suffisamment abouti ni sécurisé sur le plan financier.*

*Il me paraît prématuré d'engager la commune, à ce stade du mandat, sur un bail de long terme représentant plusieurs centaines de milliers d'euros, sans garanties sur l'installation effective d'un médecin.*

*C'est pourquoi, dans un esprit de responsabilité et sans opposition de principe à ce type de projet, je m'abstiendrai sur cette délibération.*

*Je vous demande de bien vouloir consigner mon intervention au procès-verbal.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

Monsieur BUNOZ souhaite s'exprimer à son tour.

*« Mesdames, messieurs les élus, poulxoises, poulxois,*

*Nous sommes très surpris par une telle proposition si tardive dans votre mandature. Cela ressemble à n'en point douter à une de vos manœuvres politiciennes. Une tempête dans un verre d'eau, faite à la va vite, un texte mal préparé, mal étudié et imprécis. Pourquoi tant de hâte alors que vous cessez vos activités dans 1 mois ? Laissez la prochaine équipe gérer ce sujet.*

*Vous avez déjà agi de la sorte pour :*

*Le préau couvert*

*Le chef de la police municipale*

*L'armement de notre police*

*Pour nous le loyer est horriblement cher 36 000 euros par an. Pas de bail précis. Pas de convention avec les médecins salariés. Nous ne pouvons pas cautionner de telles manœuvres si coûteuses et si mal montées pour notre village qui mérite bien mieux. Nous sommes d'accord pour accueillir des médecins dans l'attente de construire notre future maison médicale, mais pas à n'importe quel prix et surtout pas dans un tel flou artistique. Nous avons d'autres solutions moins coûteuses les poulxoises et les poulxois les connaîtront très rapidement.*

*Pour toutes ces raisons, Pour notre groupe « j'aime POULX » se sera l'abstention sur cette question.*

*Merci pour votre écoute. »*

Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un préau couvert mais d'une halle, permettant d'accueillir des manifestations et qui diminuera à l'avenir les frais de fonctionnement récurrents lors des manifestations.

Madame le Maire rappelle que si rien n'avait été fait sur cette emprise, le plan local de l'habitat de Nîmes Métropole prévoyait 177 logements, dont 55 à caractère social.

Concernant ce local, Madame le Maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit que d'une délibération de principe, la prochaine majorité confirmera ou ajournera cette décision. Elle conforte ce choix dans l'hypothèse d'être en mesure d'accueillir, si nécessaire, dans les plus brefs délais, un ou plusieurs médecins. Elle confirme être en échange avec un généraliste d'Avignon.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'une maison médicale, c'est 2 à 3 ans avant sa mise en service.

Monsieur SAUGUES rajoute, afin d'étayer, qu'en termes d'autorisation d'urbanisme, c'est déjà un délai de 8 mois.



## DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée (9 abstentions: BUNOZ\*2, PINTOR\*2, LEFORT, POUSSIN, GAUTHIER, LAUTIER, DUMAS).



## NOTE DE SYNTHÈSE N°3

### OBJET : PRÉSENTATION RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025-CONSEIL DEVELOPPEMENT NÎMES MÉTROPOLE

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

#### EXPOSÉ

Le Conseil de développement de Nîmes Métropole est une instance de démocratie participative contributive, qui éclaire la décision publique sans s'y substituer.

Il rassemble des citoyens et des acteurs du territoire afin de contribuer, par leurs travaux, à la réflexion sur les enjeux actuels et futurs du développement métropolitain.

Au cours de l'année 2025, le Conseil de développement a conduit plusieurs travaux au sein de commissions thématiques, en autosaisine, portant sur :

- L'égalité des chances au prisme de l'emploi et des compétences,
- L'alimentation locale, durable, accessible et de qualité,
- Les usages de l'intelligence artificielle au service de l'intérêt général.

Ces travaux ont donné lieu à la rédaction de rapports thématiques ainsi qu'à un rapport d'activité annuel, présenté en Conseil communautaire de Nîmes Métropole le 15 décembre 2025.

La présentation de ce rapport d'activité en conseil municipal permet :

- De porter à la connaissance des élus communaux les réflexions et propositions citoyennes issues du territoire,
- De valoriser la participation des habitants et acteurs locaux à la vie démocratique,
- Et de nourrir les réflexions communales et intercommunales sur les politiques publiques.

Le présent rapport d'activité retrace l'ensemble des travaux menés au cours de l'année, et rassemble l'intégralité des productions du Conseil de Développement : comptes rendus de séances, supports de travail et rapports finaux issus des trois commissions thématiques.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis émis par le pré conseil le 3 Février 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activités 2025 du conseil de développement de Nîmes Métropole.



## NOTE DE SYNTHÈSE N°4

### OBJET : CONCESSION DE PÂTURAGE

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

#### EXPOSÉ

Lors de la séance du 12 Décembre 2020, le conseil municipal de Poulx a favorablement délibéré sur une concession de pâturage au profit de Monsieur Frédéric ANGEVIN. Ainsi, ce dernier a bénéficié d'environ 100 hectares sur la partie sud et 250 hectares sur la partie nord pour 650 brebis mères.

Cette concession arrivant à échéance, il convient de la renouveler sur la base de l'indice des fermages, précisément la catégorie de terre « pacages, pâtures et landes ». Le prix serait de 1€/an/hectare.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral fixant annuellement l'indice des fermages, précisément la catégorie de terre « pacages, pâtures et landes »,

Considérant l'avis émis par le pré conseil le 3 Février 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la concession de pâturage annexée à la présente décision,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, y compris le bail rural.

#### DÉCISION

Ce point est ajourné, l'engagement sera reconduit de manière tacite.



## **NOTE DE SYNTHESE N°5**

### **OBJET : TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE DANS LE CADRE DU LIFE TERRA MUSIVA**

**RAPPORTEUR : Joël SAUGUES**

#### **EXPOSÉ**

Le territoire des Garrigues Gardoises, qui s'étend en grande partie des gorges du Gardon à celles de la Cèze, est un haut lieu de biodiversité abritant une mosaïque de milieux diversifiés. À ce titre, 400 km<sup>2</sup> d'espaces naturels ont été désignés en sites Natura 2000, parmi lesquels le site des gorges du Gardon. Ces sites accueillent une grande variété d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

Lancé en janvier 2022, le projet européen LIFE Terra Musiva (« terre de mosaïque ») vise à renforcer la préservation de la biodiversité des sites Natura 2000 des garrigues gardoises dont le Syndicat mixte assure la gestion, parmi lesquels figure le site des « garrigues de Lussan ». Il prévoit pour ce faire de nombreuses actions de conservation, articulées autour de la mosaïque de milieux du territoire : milieux humides, ouverts, boisés, etc.

Retenu par la Commission Européenne parmi 420 candidatures, le projet LIFE Terra Musiva d'un montant total estimé à 6,1 millions d'euros bénéficie d'une subvention de 4,6 millions au titre du programme européen LIFE Nature et Biodiversité ainsi que du soutien financier de la Région Occitanie, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Ministère de la Transition Écologique et de la Fondation groupe EDF.

Coordonné par le Syndicat mixte, il associe 8 autres bénéficiaires aux compétences et approches complémentaires : le CEN Occitanie, la Chambre d'Agriculture du Gard, le COGard, la commune de La Capelle-et-Masmolène, le Conseil Départemental du Gard, le CPIE du Gard, les Écologistes de l'Euzière et la Fédération Départementale des CIVAM du Gard.

Les milieux ouverts méditerranéens constituent des réservoirs majeurs de biodiversité : ils comportent de nombreux habitats patrimoniaux tels que les pelouses à brachypode rameux, considérées comme riches au regard de leur flore, de leur faune et de leur fonctionnement écologique.

Les pelouses sont fortement liées aux actions anthropiques au travers des activités agro-pastorales. Ces milieux sont ainsi nommés "parcours substeppiques" en référence à leur origine de parcours de pâturage et à la végétation qui les compose. La fermeture progressive des milieux et le recul du pastoralisme depuis les années 1950 sur le territoire se sont traduits par une évolution naturelle des pelouses vers une colonisation arbustive (Filaires, Cades, Genévriers...), puis vers des stades forestiers (Chênes verts, Chênes blancs). Les surfaces de parcours substeppiques ont ainsi reculé de 94% en 50 ans, couvrant aujourd'hui 100 ha, soit moins de 1% de la surface totale des sites Natura 2000 du territoire, tandis que les espèces inféodées aux milieux ouverts se sont retrouvées privées d'habitats préférentiels.

Si la conservation de ces habitats implique l'entretien régulier et maîtrisé par les troupeaux, leur restauration nécessite quant à elle de recourir à des interventions mécaniques lorsque la colonisation par les buissons et les refus de pâture est avancée : débroussaillage, broyage, arrachage, etc.



Le volet « milieux ouverts » du LIFE Terra Musiva prévoit ainsi la réalisation de travaux, menés en complément du travail conduit avec les éleveurs. Cela bénéficiera aux pelouses à brachypode rameux et à d'autres habitats ouverts d'intérêt communautaire tels que les matorrals arborescents à genévriers, qui constituent ou participent tous deux à l'habitat des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire tels que l'Aigle de Bonelli, l'Alouette lulu ou le Pipit rousseline.

Outre leur impact positif sur la biodiversité, ces travaux participent au maintien de l'activité pastorale, à la qualité paysagère ainsi qu'à la lutte contre les incendies, qui se sont multipliés sur le territoire dans un contexte de changement climatique et donc à la protection des espaces naturels mais aussi des biens et des personnes.

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon a rencontré et échangé avec les communes, usagers (éleveurs, chasseurs, cueilleurs, etc.) et partenaires techniques (ONF, entreprises) afin d'identifier les sites potentiels de travaux et de prendre en compte leurs préconisations et besoins : faisabilité technique des travaux, entretien possible par les éleveurs, gestion forestière, etc. Dès lors que l'accord des propriétaires sera obtenu, un diagnostic de la végétation sera mené afin de préciser les secteurs et modalités d'intervention.

La commune de Poulx a été sollicitée en ce sens par le Syndicat mixte des gorges du Gardon pour la réalisation de travaux sur 13 ha 04 a 80 ca en 2026 (cf carte ci-jointe). Ces travaux seront intégralement pris en charge financièrement par le Syndicat mixte et le LIFE Terra Musiva.

L'accord de la commune est un préalable à la réalisation de ces travaux. La présente délibération témoignera ainsi de l'engagement des élus dans le projet.

### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 3 Février 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la valeur patrimoniale du site Natura 2000 des Gorges du Gardon et de la nécessité de s'engager durablement dans la préservation de sa biodiversité.
- **DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT** pour la réalisation de travaux de débroussaillage par le Syndicat mixte dans le cadre du LIFE Terra Musiva.
- **DE SOUTENIR** la démarche engagée par le Syndicat mixte des gorges du Gardon.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux ainsi qu'un contrat de gestion concertée (bail emphytéotique, contrat ORE (Obligation Réelle Environnementale), convention de gestion, etc.) avec le SMGG afin de pérenniser les opérations menées dans le cadre du LIFE Terra Musiva.

### **DÉCISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.



**Travaux d'ouverture de  
milieux  
Lot 8  
Poulx**

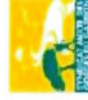


**Légende**

	Broyages-2026 [10]
	COMMUNE



Réalisation : SMGG  
Edition : Décembre 2025  
Source de données : Google satellite





## NOTE DE SYNTHÈSE N°6

### OBJET : ÉCHANGE DE PARCELLES COMMUNE DE POULX/ROBERT MAURIN

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

#### EXPOSÉ

Monsieur Robert MAURIN propose à la commune un échange de parcelles avec la commune de Poulx. Il a fait réaliser à ses frais exclusifs un document par un géomètre, et propose de prendre à sa charge les frais d'actes.

Si l'échange lui semble favorable en termes d'emprise, malgré une égalité parfaite en surface (4 085m<sup>2</sup>), cette solution présente l'avantage de permettre la création d'une piste de secours, renforçant ainsi la desserte des habitations situées à proximité.

Actuellement, les riverains utilisent comme accès un chemin privé appartenant à Monsieur Robert MAURIN. Il menace de créer des merlons sur sa parcelle, car il ne souhaite plus voir des véhicules circuler sur ses biens.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 3 Février 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le principe d'échange entre la commune de Poulx et Monsieur Robert MAURIN,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, y compris l'acte notarié.

#### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.



## NOTE DE SYNTHÈSE N°7

### OBJET : VERSEMENT À L'ASSOCIATION LES FRANCAS DU GARD AU TITRE DE 2026

RAPPORTEUR : Angélique BRAGUIER

#### EXPOSÉ

Lors de la séance du 3 Décembre 2024, le conseil municipal a validé, pour une durée de 3 années, un partenariat d'objectifs avec les Francas.

Compte tenu du scrutin local les 15 et 22 mars prochains, et du délai d'adoption du budget primitif au 30 Avril prochain, il convient de pouvoir effectuer les versements à l'association au fur et à mesure des prestations effectuées, à savoir :

1. Participation annuelle proratisée au 1<sup>er</sup> trimestre : **41 367€**
2. Séjour à Paris du Conseil municipal des Enfants : **6 810.90€**
3. Séjour adolescent à Serre Chevalier (maxi si 15 participants) : **6 426.76€**

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 3 Février 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VERSER** à l'association les Francas les sommes relatives aux prestations listées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Madame Eve MALLIER, adjointe au Maire, quitte la salle avant la lecture de l'exposé et ne participe pas au vote.

#### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.



## NOTE DE SYNTHÈSE N°8

### OBJET : DÉSHERBAGE DES OUVRAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE

RAPPORTEUR : Eve MALLIER

#### EXPOSÉ

Il convient d'éliminer des ouvrages de la bibliothèque pour diverses raisons (mauvais état physique, contenu obsolète, doublons...)

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il est nécessaire de valoriser une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale,  
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 3 Février 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE PROCÉDER** au désherbage des ouvrages de la bibliothèque à partir de la liste annexée à la présente décision,
- **DE DÉSIGNER** les responsables de la bibliothèque municipale pour cette mise en œuvre en privilégiant une valorisation comme papier à recycler.

#### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.



## NOTE DE SYNTHÈSE N°9

### OBJET : VENTE COMMUNE DE POULX/DAUX- TUDELA

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

#### EXPOSÉ

Dans une lettre d'intention du 28 Janvier 2026, Monsieur DAUX & Madame TUDELA, kinésithérapeutes, souhaitent acquérir environ 1 200m<sup>2</sup> pour implanter un centre médical pluridisciplinaire rue du Serpolet.

La commune va devoir actualiser auprès de France Domaine l'avis reçu le 17 Octobre 2024 (pour 1 600m<sup>2</sup>). Le prix était de 200€/m<sup>2</sup>, qui sera donc le prix plancher concernant cette acquisition

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de France Domaine,  
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 3 Février 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** l'offre de Monsieur DAUX & Madame TUDELA pour un prix plancher de 200€/m<sup>2</sup>.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, y compris les formalités devant notaire.

Monsieur PINTOR demande à s'exprimer

*« Madame la Maire, Mesdames et messieurs les Adjoints, Mesdames et messieurs les Conseillers, Aujourd'hui, le 10 Février 2026, soit un mois avant les élections municipales, vous nous sortez du chapeau un projet porté par deux kinésithérapeutes qui ne sont pas du village, pour acheter une parcelle de 1200 m<sup>2</sup> à POULX.*

*Ce projet prévoit l'arrivée de cinq praticiens kinés supplémentaires alors que sur le village, nous en avons déjà sept en activité. Pour rappel, la norme en la matière confirmée par le Conseil de l'Ordre est d'un kiné pour mille habitants soit cinq pour POULX.*

*Où est l'intérêt du village ? Visiblement ce n'est pas votre priorité !*

*Ce projet est donc clairement précipité et pas du tout adapté au manque criant de médecins généralistes dans notre commune. Ce n'est pas l'éventuelle venue d'un médecin du sport prévue dans ce projet qui améliorerait la situation actuelle.*

*POULX mérite beaucoup mieux que ce projet minimaliste de 300 m<sup>2</sup> qui est clairement une manœuvre électoraliste de votre part aux seules fins de contrecarrer notre projet de maison médicale de 1000 m<sup>2</sup> de plateau prévu sur le même terrain communal.*

*Notre projet est beaucoup plus ambitieux et répond pleinement aux besoins de la commune avec la venue certaine de médecins généralistes, dentistes, infirmiers et autres professionnels paramédicaux.*

*Une telle manœuvre de dernière minute n'honore ni votre équipe, ni vous Madame la maire !*

*En conséquence et eu égard à ce qui précède, le groupe « J'aime POULX » vote CONTRE ce projet inscrit sur votre annexe n°9.*

*Merci pour votre écoute et pour annexer la présente. »*



Monsieur POUSSIN souhaite également intervenir

*« En l'état actuel, je ne dispose pas de suffisamment d'éléments, pour prendre une décision éclairée concernant la lettre d'intention de M. Daux et Mme Tudela pour son acquisition ; l'estimation des domaines datant de 2024 n'est pas transmis en pièce jointe.*

*De plus, cette délibération intervient avant l'installation de la nouvelle équipe municipale, issue des élections de mars.*

*À ce jour, plusieurs projets de centres médicaux sont envisagés sur la commune, sous différentes formes, ce qui incite à la prudence.*

*Il me semble donc plus judicieux d'attendre la mise en place de la nouvelle équipe, afin de préserver la possibilité de choisir le meilleur projet pour la commune. La vente de l'un des rares terrains municipaux pourrait en effet limiter les options pour de futurs projets structurants.*

*Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai, laissant ainsi à la future équipe municipale le champ de manœuvre et la responsabilité de la décision qu'elle devra mettre en œuvre.*

*Je vous demande de bien vouloir consigner mon intervention au procès-verbal.*

*Je vous remercie de votre attention ».*

Madame DUMAS intervient à son tour :

*« Puisque à ce conseil municipal, nous avons la présence d'enfants du conseil municipal des enfants, -que je remercie d'être présents ce soir- je vais m'adresser à eux également et donc faire un peu de pédagogie.*

*Au cours de la réunion préparatoire à ce conseil, le pré conseil du 3 février, madame, la Maire nous a remis une lettre non signée. Or, dans toutes les instances officielles, un courrier non signé ne fait pas foi. C'est-à-dire, selon le dictionnaire, ne valide pas, ne prouve pas l'authenticité.*

*Effectivement, n'importe qui aurait pu écrire cette lettre, telle qu'elle se présente, même une intelligence artificielle !*

*(Il existe la possibilité de faire une signature électronique, authentifiée si on veut rester dans le dématérialisé.)*

*Remarque : ce n'est pas une lettre anonyme, puisque figurent deux noms de kinésithérapeute, au passage, pas de nom de médecin.*

*Dans le cas d'une lettre, comme ceci, il faut toujours vérifier ses sources. Je n'ai même pas eu à le faire puisque Poulx est une petite ville, tout finit par se savoir : quelqu'un m'a relaté l'historique de cette demande avant même que je ne fasse des recherches !*

*À ce propos, madame, la Maire nous a écrit le 3 février pour le pré conseil , qu'une demande des mêmes personnes lui avait été faite en 2024.*

*Je me demande pourquoi nous n'en n'avions pas été informés, de quelle manière que ce soit, depuis alors que nous avons été informés verbalement d'une intention de micro crèche ?*

*On nous demande là, d'accepter l'offre de madame Tudela de Villeneuve les Avignon et Monsieur Daux, d'Uzès or :*

*1) ce n'est pas une offre puisqu'elle n'est pas chiffrée, les domaines n'ont pas encore été consultés, ce qui est la première étape incontournable, avant délibération.*

*2) d'autres personnels de santé, ont fait des demandes similaires par deux fois, qui plus est des personnes de Poulx, pour l'acquisition de ce même terrain. Il leur a été répondu, je cite :*

*« Que la municipalité avait fait le choix de ne procéder à aucune vente de terrain avant les prochaines élections municipales ». Manifestement, cette parole n'a pas été suivi d'effets puisque dans l'urgence (l'intention Tudela/Daux est datée du 28 janvier or on nous l'a donnée le 3 février pour délibération avant les élections du 15 mars. Cette intention des kinésithérapeutes Tudela et Daux est soumise au conseil municipal du 10 février, ce que je trouve, on va dire « prématuré » dans ce contexte.*

*Nous sommes en démocratie –c'est un privilège en France pour le peuple, d'avoir la parole– je peux donc donner mon avis, et pour toutes les raisons invoquées, je m'abstiendrai d'accepter cette intention d'achat.*

*Je tiens, à préciser que j'aurais revu ma position si un médecin figurait nommément dans cette lettre.*

*Je vous remercie de porter cette intervention au P. V. de ce conseil municipal. »*

Madame le Maire fait remarquer à Madame DUMAS que, d'un point de vue pédagogique, il est important de lire les documents envoyés aux membres du conseil municipal. Ainsi, elle aurait pu remarquer que l'annexe à la note de synthèse était signée des 2 investisseurs.

Elle rajoute que si la prochaine équipe souhaite ajourner ce projet, elle pourra le faire.



Concernant l'intervention du groupe « J'aime Poulx », elle reste surprise que le projet de maison médicale présenté publiquement n'ait pas fait l'objet d'une demande écrite auprès du Maire en exercice.

Concernant le médecin du sport, ce dernier n'étant pas investisseur mais simple utilisateur, il est cohérent que son nom ne soit pas cité à ce stade.

Enfin, elle confirme que rien n'est acté, rappelant à titre d'exemple que concernant la vente des services techniques, 2 délibérations ont été annulées et que la dernière est en cours.

### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée (5 contre BUNOZ\*2, PINTOR\*2, LEFORT et 4 abstentions POUSSIN, GAUTHIER, LAUTIER, DUMAS).

### Questions diverses

Monsieur BUNOZ demande la possibilité de dire un mot en clôture de la séance et de la mandature  
*« Malgré le fait que nous n'ayons pas été d'accord sur certains projets, je tenais à vous remercier, Madame la Maire ainsi que votre équipe pour votre temps passé en mairie.  
Je sais combien la tâche est ardue, et pas toujours facile de bien faire les choses. Merci pour votre investissement »*

Monsieur SAUGUES, en sa qualité de 1<sup>er</sup> adjoint, demande à s'exprimer

*« Je voudrais simplement dire un mot à l'issue de ce dernier conseil municipal de la mandature et remercier tous ceux qui ont œuvré pour notre village depuis 6 ans et plus pour certains, pour que le bien vivre ensemble qui était notre vision commune soit une réalité.*

*Je voudrais bien sûr remercier Patrice Quittard et lui rendre hommage, nombre d'entre nous sont là parce qu'il nous a, à un moment ou un autre, donné envie de le rejoindre, de nous engager et de partager sa vision pour notre village. Je voudrais saluer aujourd'hui ton courage Monsieur Quittard !*

*Parmi celles et ceux qui l'ont accompagné il y a bien évidemment Sylvie Compeyron, élue depuis 2008, 18 ans, dans l'opposition tout d'abord, puis en 2014 dans la majorité et en 2020 1<sup>ère</sup> adjoint et Maire depuis 18 mois. Un bail avec la commune.*

*J'ai cherché un mot pour te qualifier Sylvie, mais en fait plusieurs sont venus : engagement, investissement, travail, responsabilité, équipe, loyauté, détermination et enthousiasme mais aussi inquiétude et doute, voire amertume lorsque des attaques personnelles, parfois limites et misogynes, en particulier sur les réseaux sociaux, réseaux associatifs, ont vu le jour notamment ces derniers temps....*

*Mais au bout du compte cela est pour toi un booster et en fait la difficulté fait aussi partie de ton ADN et te fait avancer.*

*Tu as toujours été à l'écoute des personnes autour de toi quelles qu'elles soient. Les élus de toutes sensibilités, le personnel communal, les partenaires, les associations, les enseignants et surtout les poulxoises et poulxois, celles et ceux par et pour lesquels nous avons été élus. Ecouter ne veut pas dire renoncer, mais bien comprendre et dialoguer sans nécessairement renoncer à ses propres choix et toujours penser au bien commun.*

*Etre Maire dans une « petite » commune comme la nôtre c'est H24-7/7 et il faut un grand sens du Service Public pour mener à bien cette mission confiée par la population et pour faire avancer les projets.*

*Le dénigrement de l'action municipale est, pour certains un sport local et pourtant gérer une commune n'est pas un jeu.*

*Cela n'a pas été un long fleuve tranquille, mais ton engagement a été sans faille.*

*Georges Clémenceau a dit « il faut savoir ce que l'on veut, il faut ensuite avoir le courage de le dire, il faut enfin l'énergie de le faire ». Pour moi cela résume bien la mission de Maire...*

*Tu as été, Sylvie, une/un bon Maire, j'ai été honoré et fier de t'accompagner, tout comme Patrice.*

*Allez plein de bonnes choses à toi et à Thierry, ainsi qu'à ta famille.*

*Mais nous n'en avons pas encore tout à fait fini et il reste un gros mois avant de passer la main et l'écharpe à celui qui te succédera.*



*Qu'il prenne un peu de ta détermination à faire que le service public et l'humain soient au cœur de son engagement, pour le bien des poulxoises et des poulxois, pour le bien vivre à Poulx.  
Pour terminer un mot sur ce conseil des Enfants que nous avons créé en 2015, j'espère qu'il se poursuivra dans les années à venir... quelle que soit la nouvelle municipalité. »*

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie COMPEYRON



La secrétaire de séance,

Valérie AUDIBERT